

# **Rapport du conseil communal du 23 octobre 2020**

## **1. Plan de gestion forestier annuel 2021**

Monsieur Philippe FISCH, préposé forestier, donne des explications. Il explique les différents postes dudit plan, tels que les mesures de protection de la nature, la gestion durable des forêts, les mesures de sensibilisation, l'entretien des sentiers, la faune, les services, les coûts logistiques et de personnel, ainsi que diverses actions et activités scolaires.

Pour 2021, les dépenses s'élèvent à 298.950.-€. Les recettes s'élèvent à 117.700.-€. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, exprime ses remerciements pour le travail effectué par le préposé forestier et son équipe.

Madame Liane FELTEN (CSV), conseillère, se renseigne quant aux arbres près du centre culturel qui ont été abattus dans le cadre des travaux de construction du centre culturel. Le forestier Philippe FISCH, informe que le bois des arbres (noyer noir) sera vendu lors d'une vente aux enchères de bois précieux en France. Toutefois, un noyer noir reste de la propriété de la commune de Grevenmacher. Différents objets en bois y seront sculptés, à titre de souvenir.

Le plan est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

## **2. Ecole régionale de Musique Grevenmacher- Organisation scolaire définitive 2020/2021**

Madame Martine COGNIOUL-LOOS (CSV), conseillère, informe que 734 élèves sont inscrits, ce qui, malgré la pandémie du Covid-19, représente une légère augmentation par rapport à l'année précédente. La "Porte-ouverte" virtuelle a connu du succès et un certain nombre de nouveaux étudiants se sont inscrits. Il s'agit d'un développement évolutif, et L'ERMG salue l'augmentation du nombre d'étudiants d'année en année. La rentrée scolaire s'est avérée plus difficile que les années précédentes en raison de la pandémie actuelle du Covid19. Elle salue l'engagement de la commune et des chargés de cours en ce qui concerne la mise en œuvre des mesures nécessaires pour assurer la sécurité des élèves. Approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

## **3. Ecole fondamentale de Grevenmacher – Plan d'encadrement périscolaire 2020/2021**

Le document couvre les activités périscolaires qui ont lieu à l'Ecole fondamentale et à la Maison relais. Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

## **4. Règlements de circulation temporaires**

### **a) Confirmation de règlements de circulation temporaires No GRE-288-2020 et GRE-300-2020**

Approuvés à l'unanimité par le conseil communal.

### **b) Adoption d'un règlement de circulation temporaire**

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

## **5. Approbation d'une convention portant sur la libération de l'obligation d'aménagement d'emplacements de stationnement**

Approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

## **6. Adaptation de la contribution de la commune à l'action « Epargne scolaire » : 15.-€**

Le collège échevinal propose d'adapter la décision du Conseil communal du 3 novembre 1987 fixant une participation de 500.- francs par livret d'épargne. Monsieur René SERTZNIG (DP), conseiller, remarque que cette action ne devrait plus être d'actualité et ne profite qu'à la banque en question. Il justifie sa remarque par le fait que ces comptes connaissent que peu de transactions et que les titulaires doivent encore payer des frais pour clôturer le compte. Pour cette raison, le parti DP votera contre l'adaptation et propose même d'abolir la mesure.

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que la majorité des communes participent à cette action et que les enfants de la commune de Grevenmacher ne doivent en aucun cas être défavorisés. L'adaptation est approuvée avec 8 voix oui (CSV, déi gréng, LSAP) et 3 voix non (DP).

## 7. Adaptation temporaire du règlement général de la Police – exploitation des terrasses

Le collège échevinal propose d'adapter temporairement la période d'ouverture des terrasses, ceci afin de permettre aux exploitants des cafés et des restaurants de compenser les pertes subies suite à la pandémie Covid-19. Les terrasses peuvent être installées du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021. Les éléments de terrasse doivent être rentrés le soir pour 24.00 heures au plus tard. En cas de non-observations des dispositions du présent règlement, la commune se réserve le droit de retirer l'autorisation d'exploitation de la terrasse. Approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

## 8. PAG – refonte du plan d'aménagement général dans le cadre de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, fournit des explications. La refonte du PAG constitue un moment important pour l'aménagement d'une commune. Le PAG a été élaboré en étroite collaboration avec le conseil communal, la commission des bâtisses, M. Pierre-Nicolas CRESPIEN, architecte et urbaniste de la commune, le bureau PACT de Grevenmacher et le bureau d'aménagement CO3. L'offre d'emplois, de services, de commerces, de logements et d'activités de loisirs doit être développée davantage. D'autre part le caractère rural doit être maintenu. La ligne directrice est celle du « Miseler way of life ». Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que la refonte du PAG s'est étendue sur 2 ans et décrit brièvement la procédure à suivre après l'approbation du document présenté. Le PAG est publié le 30 octobre. Les réclamations peuvent être déposées dans les prochains 15 jours. Si aucune autre réclamation n'est déposée, le PAG sera soumis au Ministère de l'Intérieur pour approbation. La décision du Ministère est attendue pour mars 2021 au plus tard.

Les différents ajustements sont présentés et commentés par Mme Uta TRUFFNER, urbaniste du bureau CO3.

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, adresse un remerciement tout particulier à M. Pierre-Nicolas CRESPIEN, pour son travail inlassable. Il exprime également ses remerciements à Mme Uta TRUFFNER, urbaniste du CO3, ainsi qu'à Mme Cindy RAAB et Mme Heidrun JUCHEM du bureau PACT de Grevenmacher, pour la révision et la finalisation du PAG.

Monsieur René SERTZNIG (DP), conseiller, remercie tout particulièrement le collège échevinal pour sa coopération constructive à ce sujet et salue également la compétence du personnel communal. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, se rallie aux remerciements et ajoute qu'en révisant le PAG, le conseil communal s'avance ensemble vers une ville moderne et durable.

- a) **Projet d'aménagement général**: Madame Carine SAUER (CSV), conseillère, n'a pas participé au vote conformément à l'article 20 de la loi communale. Monsieur Patrick FRIEDEN (DP), et Monsieur René SERTZNIG (DP), conseillers, n'ont pas participé au vote concernant 2 réclamations, conformément à l'article 20 de la loi communale. Le PAG dans son ensemble est approuvé avec 10 voix pour.
- b) **Projets d'aménagement particulier "quartiers existants"**: Approuvés à l'unanimité.
- c) **Projet d'aménagement particulier "quartier existant – Altstadt"**: Approuvé à l'unanimité.

## 9. Emprunt : Modalités et caractéristiques

Montant de l'emprunt : 7.000.000.- Euros.  
Durée de l'emprunt : 20 années.

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, fournit des explications. Une circulaire du Ministère de l'Intérieur concernant les subventions de l'État a été transmise aux membres du conseil communal, ainsi qu'un tableau illustrant la perte des recettes due à la pandémie du Covid19.

En raison de la pandémie, il y a eu une perte des recettes étatiques, à savoir du Fonds de dotation communale et de l'impôt commercial (moins 3.650.000 euros). Du montant de l'emprunt de 9.000.000.- € initialement prévu, seulement un montant de 7.000.000.-€ doit être voté, grâce à une politique financière durable du collège échevinal. L'emprunt s'avère nécessaire pour équilibrer le budget afin de pouvoir continuer à financer les projets structurels.

Monsieur René SERTZNIG (DP), conseiller, rappelle que depuis mai 2020, le parti DP a proposé de convoquer des séances de travail pour discuter d'éventuels ajustements des crédits budgétaires. Dans

ce contexte, il remercie le collège échevinal d'avoir répondu à la demande en fixant deux séances avec le conseil communal et la commission des finances en novembre 2020.

En ce qui concerne l'emprunt, le parti DP se montre étonné, du fait que la circulaire du Ministère stipule que les communes sont supposées de ne pas recourir à des emprunts avant mai 2021. Dans la même circulaire, la Ministre de l'Intérieur affirme que l'impact sur la crise sanitaire provoquée par le virus Covid19 n'est pas aussi grave que prévu dans la circulaire du 8 mai 2020. En conséquence, le collège échevinal a décidé le 16 octobre (voire un jour après la circulaire actuelle) d'augmenter le montant de l'emprunt de 5 à 7 millions d'euros. Le parti DP a voté contre le budget et par conséquent votera contre l'emprunt, quel que soit le montant de ce dernier. Monsieur René SERTZNIG (DP), conseiller s'abstient toutefois de motiver sa contre-décision. Il fournit des commentaires détaillés lors du prochain débat sur le budget. Toutefois, il note que la principale raison de son vote négatif est que le collège échevinal n'a pas fixé de priorités claires depuis son entrée en fonction, et n'a donc pas constitué de réserves pour pouvoir mettre en œuvre des projets importants pour le parti DP.

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre corrige Monsieur René SERTZNIG (DP), concernant son commentaire sur la circulaire du Ministère de l'Intérieur. Les communes ne peuvent recourir à un emprunt qu'à partir du mois de mai de l'exercice en cours, et après avoir clôturé les comptes de l'année précédente. En outre, il souligne que le collège échevinal suit les conseils du Premier Ministre Bettel et du Ministre des Finances Gramegna, comme quoi les communes doivent continuer à investir afin de soutenir l'économie et ainsi préserver les emplois. Pour conclure, Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, compte mener des débats constructifs lors des séances de travail prévues en ce qui concerne les finances de la commune.

Approuvé avec 6 voix pour (CSV, déi gréng) et 5 voix contre (DP, LSAP).

#### **10. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours**

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre :

- ❖ Dernières nouvelles concernant la pandémie de Covid19 : des mesures de sécurité plus strictes seront annoncées lors de la conférence de presse de ce jour par le Premier ministre Xavier Bettel. Monsieur Léon GLODEN (CSV), informe que bien que le centre culturel ne puisse plus être mis à disposition en tant que "centre de soins avancés" en raison du début des travaux de construction, le "Centre médical" dans la zone industrielle au Potaschberg peut constituer une option. Cette information a également été communiquée au Ministère de la Santé.

Madame Monique HERMES (CSV), échevine :

- ❖ Les membres du conseil communal ont reçu un document contenant des informations détaillées sur les bâtiments et les lieux de la ville de Grevenmacher, qui sont inscrits sur la liste nationale des monuments protégés.

#### **11. Questions au collège échevinal**

Monsieur Claude WAGNER (DP), conseiller:

- ❖ Rue Kahlenberg : Il informe que la glissière de sécurité, qui se trouve sur le tronçon en direction de "op Fooscht", a été endommagée. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, assure que le service technique se chargera de cette affaire.

Monsieur René SERTZNIG (DP), conseiller :

- ❖ Nettoyage des ruisseaux "Gehaansbach"/"Rouderbach" : Il souligne l'importance de prévoir un nettoyage régulier desdits ruisseaux et propose d'intervenir auprès de l'Administration de la gestion de l'eau. Il est bien connu qu'après de fortes pluies, les ruisseaux sont encombrés par des débris et de la boue. En outre, il propose d'informer les habitants sur la propriété des ruisseaux par le biais d'un article dans le bulletin communal et de préciser qui est responsable du nettoyage ou de l'entretien des ruisseaux. Monsieur Léon GLODEN (CSV), informe que l'Administration de la gestion de l'eau a été contactée à plusieurs reprises, mais que ce dernier se montre réticente quant au nettoyage des ruisseaux. La commune reprendra contact avec les responsables.

Monsieur Patrick FRIEDEN (DP), conseiller:

- ❖ Toilettes publiques à côté de la commune: il informe que la durée de la coulée d'eau dans les toilettes pour dames pourrait être réduite pour éviter une consommation d'eau excessive. En outre, il informe que la porte d'entrée s'avère difficile à ouvrir. Le service technique se charge de l'affaire.

Madame Lynn MANTZ (LSAP), conseillère :

- ❖ P&R et arrêt de bus en face du bâtiment de la police sur la "route du Vin" : elle se renseigne sur la possibilité d'installer un abri à l'arrêt de bus à cet endroit. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que l'Administration des P&Ch ne fournit pas d'autorisation à cet effet.
- ❖ Se renseigne sur les tuyaux qui ont été déposés près de l'aire de jeux "Laangwiss". Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que les tuyaux sont posés lors des travaux de réfection de la "rue des Caves" - Phase 2.